



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 007-210702759-20220331-AR2022_16-AR

date de dépôt : 03 mars

demandeur : Madame BERARD Nicole

pour : la remise en état de l'abri de jardin avec
surélévation d'un garage

adresse terrain : le moulin de mègue lieu-dit
l'eyrolle, à Saint-Mélany (07260)

Commune de Saint-Mélany

ARRÊTÉ N° 8
refusant un permis de construire
au nom de la commune de Saint-Mélany

Le maire de Saint-Mélany,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 03 mars 2022 par Madame BERARD Nicole demeurant CHEM du vieux moulin lieu-dit mas de florette, Cabriès (13480);

Vu l'objet de la demande :

- pour la remise en état de l'abri de jardin avec surélévation d'un garage ;
- sur un terrain situé le moulin de mègue lieu-dit l'eyrolle, à Saint-Mélany (07260) ;
- pour une surface de plancher créée de 20 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 19 décembre 2019 et modifié le 20 juillet 2021;

Considérant l'article N.2.1.3 qui autorise les extensions des bâtiments existants sous réserves qu'ils ne dépassent pas les 40 m² d'emprise au sol et qu'ils fassent moins de 4 m de hauteur.

Considérant que le projet est la reconstruction et l'extension d'un ancien abri qui fait une hauteur de 5,40 m.

ARRÊTE

Article unique

Le permis de construire est REFUSÉ.

A

Le

Le maire,

